

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 15 décembre 2010

Objet : Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.) pour l'année 2011

L'an deux mille dix, le quinze décembre à dix heures et trente minutes, le Comité Syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le six décembre, se réunit en session ordinaire, salle de Bureau, à l'Hôtel de Région à Limoges, sous la présidence de Monsieur Alain Lagarde, son Président.

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12 Pour

Sont présents :

Mr Alain LAGARDE	Conseiller Régional du Limousin
Mme Ghislaine JEANNOT PAGES	Vice Présidente du Conseil Régional du Limousin
Mr Vincent TURPINAT	Conseiller Régional du Limousin
Mr Bernard EBENSTEIN (suppléant de Mme Boulestin)	Maire adjoint de la Ville de Limoges
Mr Arnaud BOULESTEIX	Conseiller municipal de la Ville de Limoges
Mr Jean-Pierre BERNARDIE	Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Brive
Mme Patricia BROUSSOLLE	Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération de Brive
Mr Laurent LAFAYE (suppléant de Mr Brouille)	Conseiller Général de la Haute-Vienne
Mr Pierre LEFORT	Conseiller Général de la Haute-Vienne
Mr Eric CORREIA	Vice-Président Communauté de communes de Guéret St-Vaury
Mr Noël MARTINIE	Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze
Mr Alain BRETTE	Vice Président de la Communauté de communes de Tulle

Sont excusés :

Mr Eric JEANSANNETAS (et son suppléant)	Vice Président du Conseil Général de la Creuse
Mr Philippe BAYOL (et son suppléant)	Vice-Président du Conseil Général de la Creuse
Mr Jacques DESCARGUES (et son suppléant)	Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze

Il est exposé aux membres du Comité Syndical le rapport suivant :

Le résultat de clôture prévisionnel de l'exercice 2010 est estimé à plus de 200 000 euros.

Ce résultat fortement positif s'explique par l'encaissement des emprunts et de la non réalisation, sur l'exercice 2010, d'une partie des dépenses correspondantes (Yssandon – raccordement des ZA isolées). Ces dépenses seront reportées sur 2011.

La Région a également prévu de verser sur 2010, 50% de sa contribution aux travaux inscrits dans le cadre du FEADER et au SDAN (soit 75 000 € au total) alors que les dépenses ne seront réalisées qu'en 2011.

En outre, le paiement de la première échéance de l'emprunt contracté sur 10 ans avec la Caisse d'Épargne n'interviendra qu'en juin 2011.

Pour permettre au Syndicat Mixte de fonctionner convenablement, de se doter des expertises nécessaires et faire face aux amortissements relativement lourds, il est proposé d'augmenter les contributions des membres de droit de 2%, soit une plus value de 9 274 € annuel.

Le détail de cette plus value ainsi que les diverses dépenses et recettes prévisionnelles sont présentées en séance.

Il est à noter que les charges de personnels sont inférieures à celles de 2010 dans la mesure où l'un des agents part à la retraite pour invalidité en fin d'année 2010. En correspondance, les recettes émanant de l'assurance statutaire SMACL ne sont plus inscrites.

Les dépenses liées au SDAN sont inscrites. Elles sont prises en charges par l'Etat, l'Europe, la Région et la CDC.



La totalité des dépenses liées aux projets inscrits dans le cadre du FEADER (et FEDER) sont prévues au D.O.B. Lors de l'élaboration du budget primitif, ces dépenses pourront être inférieures dans la mesure où certains projets ne seront réalisés qu'en 2012.

Pour rappel, ces dépenses sont prises en charges par l'Etat, l'Europe et les collectivités locales à l'initiative des projets.

La mise en place et le suivi de ces projets va mobiliser les deux agents en poste et leur donner un surcroît de travail. Il est probable que DORSAL doive renforcer ses effectifs pour mener à bien l'ensemble de ces opérations.

Il est envisagé de demander une participation de gestion aux collectivités locales non membres de DORSAL et à l'initiative des projets qui serait calculée au prorata de la valeur des travaux. La règle de calcul reste à définir. Cette recette supplémentaire permettrait de valoriser le surcroît de travail afin de permettre, le cas échéant, une assistance complémentaire.

En tout état de cause, les résultats du SDAN détermineront la place que DORSAL aura dans l'avenir. Il est évident que dans le cas d'une nouvelle étape de DORSAL, le personnel en poste serait insuffisant.

Pour la gestion financière de l'ensemble de ces projets et dans la mesure où DORSAL ne dispose pas d'une trésorerie suffisante pour pallier aux délais de versement des diverses subventions attribuées, il semble nécessaire de prévoir l'ouverture d'une ligne de trésorerie dès 2011 qui pourrait être contractée dans la limite d'un million d'euros. Les frais inhérents seraient imputés sur la participation des collectivités locales initiatrices des projets.

Après avoir débattu de toutes ces orientations et des réserves émises par cinq élus quant à l'augmentation des contributions de 2%, les membres du Comité Syndical décident, à l'unanimité :

- *de prendre acte du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2011*
- *d'autoriser le Président à préparer le budget primitif 2011 selon les orientations présentées en séance.*

Fait à Limoges, le 15 décembre 2010

**Le Président de DORSAL,
Alain LAGARDE**

